

## Avis d'ouverture

Le Service Mutualisé des Concours et Examens Professionnels (\*) organise,  
pour l'ensemble du territoire national, au titre de l'année 2026

### DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET 3<sup>ème</sup> CONCOURS D'ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE (CATEGORIE B)

#### Conditions d'accès :

**Concours externe** : ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation technico-professionnelle homologué au niveau 5 (anciennement niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, correspondant à l'une des spécialités ouvertes au concours.

Ce concours est également ouvert, pour l'enseignement des arts plastiques, aux candidats justifiant d'une pratique artistique appréciée par le ministre chargé de la culture, après avis d'une commission créée par arrêté du même ministre.

**Concours interne** : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article L. 5 du code général de la fonction publique, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement mentionné à l'article L. 325-3 du code général de la fonction publique, dans les conditions fixées par cet article.

**Troisième concours** : ouvert aux candidats justifiants, au 1er janvier de l'année du concours, de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de la durée d'activité professionnelle.

SPECIALITE / DISCIPLINE	POSTES			CDG ORGANISATEUR	LIEU DES EPREUVES
	Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours		
Spécialité « Musique » Discipline « Basson »	11	5	2	CDG de la Gironde Immeuble HORIOPOLIS 25 rue du Cardinal Richaud - CS 10019 33049 BORDEAUX CEDEX Tél. 05 56 11 94 30 - <a href="http://www.cdg33.fr">www.cdg33.fr</a>	Bordeaux ou, le cas échéant, dans sa proche banlieue

DEBUT DES INSCRIPTIONS OU DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET	DATE LIMITE DES PREINSCRIPTIONS SUR INTERNET OU DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION	DATE DE CLOTURE DES INSCRIPTIONS	DATE DE LA 1 <sup>ère</sup> EPREUVE
Mardi 16 septembre 2025	Mercredi 22 octobre 2025	Jeudi 30 octobre 2025	A partir du 9 février 2026 (date nationale)

(\*) Service mutualisé concours et examens professionnels (SMCE) : 9 centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine mutualisent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 l'organisation de leurs concours et examens professionnels (centres de gestion de la Charente, de la Charente-Maritime, de la Creuse, de la Gironde, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées-Atlantiques, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne). Ce service mutualisé est porté par le Centre de Gestion de la Gironde.

#### Attention :

La préinscription en ligne sera accessible :

- sur le site internet du Centre de Gestion de la Gironde : [www.cdg33.fr](http://www.cdg33.fr)
- ou directement par l'intermédiaire du portail national «[concours-territorial.fr](http://concours-territorial.fr)»

Les candidats pourront y saisir leurs données pour ainsi effectuer leur pré-inscription selon les dates et heures mentionnées ci-dessus. Cette préinscription génèrera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création d'un espace candidat sécurisé uniquement accessible ensuite sur le site du Centre de Gestion de la Gironde.